



PREFET DE L'ALLIER

Le Sous-Préfet
de l'arrondissement de VICHY

Vichy, le 3 octobre 2017

Madame,

En réponse à votre courrier du 17 mai dernier adressé à M. le Ministre de la transition écologique et solidaire, je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Concernant vos propositions de projets portant sur le site de Montpertuis-Palazol, je vous informe que, conformément à l'avis du conseil d'État n° 347516 en date du 20 mars 2013, la friche industrielle de Montpertuis devra garder, après ces travaux de dépollution en cours, un usage industriel non sensible et ne pourra donc changer de destination.

En effet, l'usage du site doit être comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation mise à l'arrêt, aucune prescription de réhabilitation plus contraignante à la charge du propriétaire n'ayant été demandée. Tout autre usage que celui précédemment cité nécessiterait des études et des travaux de dépollution complémentaires, mais cette fois à la charge de l'acquéreur. C'est d'ailleurs, sur cette base, que la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier avait signé un compromis de vente avec GIAT Manurhin.

En ce qui concerne le caractère boisé et naturel de cette zone, notamment sur la « coulée verte » entre les deux principaux sites où subsistent des bâtiments, la collectivité avait exprimé sa volonté de la conserver, quelle que soit la future affectation du site.

S'agissant du projet d'usine de bio-éthanol, je ne dispose à ce jour d'aucun écrit affirmant ou infirmant l'abandon du projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Sylvaine ASTIC

Mme Lucette TERRENOIRE
16, rue Adrien Cavy
03700 Bellerive/Allier